



Le Préfet des Deux-Sèvres répond aux questions du Petit économiste

jeudi 11 octobre 2012, par [lpe](#)

LPE : Monsieur le Préfet, quelle est la situation de l'emploi en Deux-Sèvres, avez-vous des données toutes récentes ?

Pierre Lambert : Les données les plus récentes datent de fin août ; elles font état d'une augmentation de 11,4% du nombre de demandeurs d'emploi catégorie A (soit plus de 13000 personnes au total) avec une progression marquée chez les plus de 50 ans qui passent la barre des 3000 et les moins de 25 ans qui dépassent les 2300. Nous sommes toutefois en deçà des données nationales et régionales.

Dans les prochains mois, nous allons lancer une campagne d'information sur le dispositif des contrats d'avenir. Nous allons privilégier les initiatives sur le terrain avec une aide de l'Etat à 75% sur ces embauches et le soutien de la Région. Les zones urbaines de Niort (Clou Bouchet, Tour Chabot, Gavacherie) seront privilégiées ainsi que certaines zones rurales. Notre action sera aussi renforcée vers certains employeurs : établissements publics, associations... En Poitou-Charentes, 4000 emplois d'avenir devraient être ouverts ; 12% environ en Deux-Sèvres. Nous allons mener sur ce dossier un effort conjoint avec le Conseil général des Deux-Sèvres qui prépare des assises de l'emploi, avec l'AFPA à travers une journée GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Nous misons aussi sur le contrat de générations qui devrait se mettre en place début 2013. La négociation est en cours avec les partenaires sociaux sur ce sujet.

LPE : Comment en pratique travaillez-vous avec le commissaire au redressement productif, Claude Renard ?

Pierre Lambert : nous travaillons avec lui sur deux axes : il est invité aux réunions départementales conjoncturelles et d'appui aux entreprises en difficultés, nous recevons d'ailleurs le rapport hebdomadaire qu'il transmet au Ministère. Son action est concentrée sur les entreprises de moins de 400 salariés ou celles qui sont en difficultés. M. Renard mène aussi des actions au profit des entreprises en croissance.



LPE : Les organisations interprofessionnelles relaient actuellement les craintes des chefs

d'entreprise pour leur activité à court et moyen terme, pensez-vous que le projet de budget 2013, tout récemment dévoilé présente malgré tout des arguments pour les rassurer ?

Pierre Lambert : face à une conjoncture difficile, l'attentisme prévaut ; l'horizon dépassant largement les limites de notre territoire avec une influence européenne très marquée.

Le secteur le plus en difficultés dans le département actuellement est celui du bâtiment, le chômage y est davantage alimenté par des fins de contrats et la chute de l'intérim que par les licenciements. La commande publique, qui représente une grande part de l'activité dans ce domaine, est freinée par les difficultés des communes à se financer mais le soutien exceptionnel de la Caisse des Dépôts et de la Banque Postale devrait palier à ces difficultés. Nous nous employons à rappeler aussi aux Maires les règles du Code des marchés publics pour contrer les offres anormalement basses en croisant la notion de prix avec d'autres critères.

Dans le département, la construction de la LGV dope le secteur des carrières et de certaines entreprises de construction (charpentes métalliques, ouvrages d'art, travaux publics...), même si le tracé ne concerne que quelques kilomètres.

Enfin, la Banque publique d'investissement devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année ; elle va permettre une relance des projets.

Je comprends les craintes des dirigeants d'entreprises mais il faut que chacun fasse un effort : Etat, ménages, entreprises, les économies sont nécessaires ; une exigence qui ne devrait durer qu'un an ou deux, le temps de retrouver le chemin de la croissance.

LPE : Concernant la réforme de l'intercommunalité ; la proposition de carte que vous avez présentée le 28 septembre s'organise en 10 ensembles n'est-ce pas trop fragmenté ? (La CCI préconisait suite à un sondage auprès de chefs d'entreprises 5 ensembles).

Pierre Lambert : 5 communautés de communes ou d'agglomération en Deux-Sèvres, je pense qu'on y arrivera un jour (le prochain rendez-vous est fixé en 2015), mais pour l'heure c'est un peu prématuré.

Le Bocage avance bien sur ce dossier, une Communauté d'agglomération en milieu rural, c'est une bonne impulsion. Ca n'a pas été possible dans le Thouarsais en raison du désaccord entre les élus de Thouars et Saint Varent.

Autre point d'achoppement : la Communauté de communes Sud Gâtine qui ne veut pas d'un rapprochement avec Val d'Egray.

Quant à la Communauté d'agglomération de Niort, elle s'agrandira dans un avenir proche, même si aujourd'hui les négociations entre élus n'ont pas permis d'aller aussi vite. Le souhait était aussi de préserver le Mellois. Je n'accepterai pas une alliance avec Plaine de Courance, l'intérêt des territoires doit passer en priorité.

Nous avons donc deux zones compliquées : le Mellois et Val d'Egray. Le projet devra être validé par les élus à la majorité simple début 2013.

LPE : La disparition des sous-préfectures a été évoquée à plusieurs reprises récemment, qu'en est-il ?

Pierre Lambert : Il n'est pas question pour le moment de fermer les sous-préfectures. Il faut simplement adapter leur fonctionnement à l'évolution de notre travail. Le Ministre de l'intérieur Manuel Valls a commandé un audit qui devrait rendre ses conclusions d'ici fin février prochain afin de réfléchir à la création, la disparition ou le regroupement d'arrondissements. Je suis serein en Deux-Sèvres, notre organisation actuelle est cohérente avec le territoire.

LPE : Concernant le Schéma éolien en Deux-Sèvres, la consultation du public est terminée depuis le 13 septembre, quelle suite y sera donnée ?

Pierre Lambert : le projet de Schéma a été signé par le Préfet de région le 30 septembre. Il exclut les zones comme le Marais Poitevin ou d'autres où la biodiversité doit être préservée. Il faut savoir concilier les énergies renouvelables et le milieu naturel.

Pour une commune, chaque éolienne représente une redevance annuelle de 6000 à 12000 € ; des recettes supplémentaires certes mais les projets sont bien souvent retardés voire bloqués face à des associations hostiles. Le Schéma éolien n'est qu'un état des lieux des zones éligibles ; il ne garantit pas la réalisation de tous les projets.

LPE : C'est bientôt la semaine pour l'emploi des personnes handicapées : où en est-on dans le département de l'accessibilité des bâtiments et équipements publics et de l'emploi des personnes handicapées dans les services ?

Pierre Lambert : concernant l'emploi, je pense que dans le département nous sommes à jour de nos obligations. Quant aux bâtiments publics, il existe dans les communes des plans de mise en accessibilité pour la voirie, les aires de stationnement. Quant aux bâtiments publics, l'effort de mise en conformité se poursuit pour qu'en 2015 nous soyons à jour de nos obligations.

LPE : En Deux-Sèvres, quels sont les dossiers qui mobilisent le plus de votre temps ?

Pierre Lambert : Actuellement, l'intercommunalité ; rencontrer les élus ; et puis je ne suis en poste que depuis trois mois ! La santé est un dossier important aussi avec la nécessité de maintenir l'offre de soins en milieu rural.

L'environnement au sens large, la situation de l'agriculture... Le département est assis sur une structure solide avec ses quelques 300 communes ; l'essentiel est d'y attirer les jeunes."

Pierre Lambert connaissait la région avant sa nomination ; il a en effet été sous-Préfet de la Vienne dans l'arrondissement de Montmorillon à la fin des années 80. De plus, son épouse est originaire de La Rochelle.

Il a également été le Chef de Cabinet de notre Présidente de Région, Ségolène Royal au Ministère de l'environnement dans les années 92-93.

Site de la Préfecture des Deux-Sèvres : www.deux-sevres.pref.gouv.fr